



LES ÉCHOS DU CE

JANVIER 2018

Présents pour la CGT : Gaëlle ARZUR (Brest), Alexandra BOULAY-DUPE (Nantes), Karine CEVAER (Rennes), Vincent FLOUR (Vanves), Catherine GAUBERTI (Caen), Sophie GOUBIL (Nantes), Jean-Hervé GUILCHER (Brest), Hervé GUILLERMIC (Vanves), Nathanaël LEMAIRE (Orléans), Fernando MALVERDE (Vanves), Sylvain TOCCO (Rouen).

Représentante syndicale : Fabienne LABIGNE (Nantes).

Invitée en tant qu'experte-salariée : Valérie MARQUET (Filière production Rennes).

✓ REORGANISATION DE LA FILIERE : ÇA COINCE !

Le projet de réforme des moyens internes de fabrication suscite une levée de bouclier de la grande majorité des salariés de la Filière, qui s'exprime au travers de différents préavis de grève régionaux.

Ce projet qui entend dégager près de 13 M€ d'économies, via les synergies, les mutualisations, la réduction des frais de mission ou des coûts de locations diverses repose sur une centralisation d'un grand nombre d'activités.

Argument avancé : une grande partie de l'activité (en particulier en vidéo-mobile) se fait à Paris. Mais qui décide de l'activité, sinon les directions ? Pourquoi pas plus de captations en région ? Quelle chance de développer les programmes régionaux, une fois que les cars, les chargés de prod et les équipes légères seront centralisés à Paris ?

Principal élément de cristallisation, l'affectation de l'ensemble des postes à Paris, à l'exception des salariés de la post-production. La direction ne veut pas en démordre, alors que les élus proposent des affectations régionales avec rattachement hiérarchique en central. C'est ce qui fonctionne actuellement pour les chargés de production, mais aussi, dans le réseau de France 3, pour les fonctions finance, RH ou IMG.

De cette approche découlent plusieurs points de blocage :

- La direction peine à convaincre les salariés qui souhaitent rester en région qu'une mobilité ne leur sera pas imposée dans l'avenir (en cas de changement de direction par exemple). Cécile Lefevre, la DRH du siège évoque un engagement contractuel de la direction (à travers un avenant ou par un autre moyen en réflexion) à travers une « clause substantielle du contrat de travail ». Une proposition qu'il convient d'expertiser juridiquement.
- Pour les salariés qui feront le choix de rester habiter en région (salariés de la vidéo-mobile, cadres à la production (administratives qui assistent les chargés de prod), chargés de prod, équipes légères, la direction souhaite réduire les frais de mission aux seules activités de tournage. En revanche, une cadre à la production qui devra aller participer à des réunions de service au siège ne pourrait prétendre qu'à des « frais de déplacement », c'est à dire pas de prise en charge des repas du soir et logement dans des apparthotels réservés par la direction. La mesure, qui ne vise en réalité qu'une quinzaine de salariées est vécue comme discriminatoire par les intéressées. Quid par ailleurs des techniciens en maintenance sur le car à Paris ? Les élus préconisent que les frais de mission soient appliqués indifféremment à tous les salariés régionaux de la Filière qui doivent se rendre au siège pour raisons de service.
- La direction reste floue également sur les temps de voyage (temps de travail ou pas ?).

L'équilibre économique du projet présenté par la direction repose sur une réduction, à terme des effectifs : -51 ETP à l'arrivée, par le non remplacement des départs et les mutualisations.

On notera au passage que les tableaux d'effectifs et organigrammes remis aux élus comportent bon nombre d'erreurs, le RRH de la Filière confondant allègrement des OPV et des OPS...

Sur le site de Rennes, le projet de la direction doit se traduire à terme par une réduction de la capacité de post-production. L'organisation cible prévoit seulement 3 monteurs au lieu de 5 actuellement (dont une à 25%).

La projection ne peut qu'interroger sur les objectifs de la direction, car cela va à l'encontre de plusieurs engagements ou affirmations :

- L'objectif de doublement des programmes régionaux, voire d'inversion du modèle de France 3 mise en avant par Delphine Ernotte. Moins de monteurs, c'est donc moins de magazines et de documentaires, ou leur externalisation pure et simple ?
- L'engagement, issu du protocole de sortie de grève du mois de juin, de maintenir les 8 sites régionaux de la Filière. Si la post-production, seule activité restée en région, est réduite aux acquêts, quel avenir pour un site comme celui de Rennes ? D'autant que la direction veut renforcer la post-production sur les 2 gros sites de Lille et Marseille. Doit-on y voir une mort programmée des petits sites ?

- Pas à une contradiction près, Yves Dumond affirme pourtant qu'avec ses 4,25 monteurs, Rennes peine aujourd'hui à répondre à toute la demande régionale. Où est donc la logique ? Quel est le projet dans le projet ?

Concernant la vidéo-mobile, les élus ont réaffirmé la nécessité de préserver les collectifs constitués, en liant les équipes à un outil, afin de préserver un haut niveau de technicité et d'efficacité. Cela doit aussi se traduire par un équilibre entre l'activité de vidéo-mobile proprement dite et l'activité de flux sur les plateaux parisiens, qui est plus industrielle et répétitive.

Les élus ont adopté une ➡ **motion**.

✓ **DEPLOIEMENT D'I-MEDIA DANS LES LOCALES**

Après avoir équipé tous les BRI avec i-Média 2, la direction est en train d'équiper les locales avec une version de l'application qui ne comprend pas de mixage, sous le prétexte que ce sont les monteurs qui mixent dans les locales du réseau. Dans toutes, sauf celle de Brest qui a su conserver un poste d'OPS-mixeur.

Désormais, la direction prend prétexte de la technologie pour supprimer le poste. Laurent Lemaire, le directeur de l'exploitation, des moyens et de la performance opérationnelle affirme que la conservation du mixage à Brest entraînerait des développements d'ingénierie coûteux, trop coûteux en tout cas pour ce qu'il qualifie de « système orphelin ».

Cette version est contestée par les techniciens spécialistes d'i-Média 2, qui affirment au contraire qu'il existe déjà un logiciel d'interfaçage et que le coût est modique.

A l'issue des débats en CE, Laurent Lemaire a souhaité organiser rapidement une confrontation de solutions techniques avec les techniciens rennais et les élus du personnel.

La direction du réseau n'entend pas infléchir son projet mais accepte, du bout des lèvres, que cette étude de l'aspect technique fasse partie de la « concertation » qu'elle souhaite organiser à Brest. Concertation ? Quelle marge de concertation, si elle n'entend pas déroger à sa volonté de faire mixer les sujets par les monteurs – ce qu'ils refusent – et de supprimer le poste de l'OPS, qui souhaite pourtant continuer à faire son métier dans le Finistère où il vit ?

Ce dernier, pour qui la situation est très anxiogène, a déjà reçu le soutien de l'ensemble des OPS et monteurs de Rennes. Plus largement, le projet affecte plusieurs salariés de l'équipe brestoise et suscite une forte anxiété.

Les élus du CE ont adopté une ➡ **motion** à ce sujet.

✓ DES NOUVELLES DE VANVES

En décembre, les élus du CCE avaient demandé dans une résolution que leur soit communiqué le rapport interne d'expertise sur la foi duquel Delphine Ernotte avait décidé de transférer la station de Paris-Ile de France, de Vanves au siège.

En CE, la direction a enfin accepté que ce rapport soit communiqué aux élus, agrémenté d'une « note pédagogique de la direction explicitant ses choix », selon Olivier Godard.

Ce rapport sera présenté lors d'une réunion conjointe des commissions économiques du CE et du CCE début février, qui fera ensuite l'objet d'une restitution dans les deux instances.

On ne peut que se réjouir de cette évolution de l'état d'esprit de la direction, qui va permettre d'avoir un débat sur le bienfondé d'un déménagement au siège. La CGT a toujours dénoncé le choix de la présidente, préconisant plutôt une relocalisation dans un site indépendant de la petite couronne.

En attendant, au quotidien, les conditions de travail sont très tendues pour les équipes de Vanves, qui vivent « en état d'accident permanent » avec des installations provisoires depuis plus d'un an et demi. La station a dû, en plus de ses difficultés (de longs mois de bugs et de process instables) gérer la bascule sur i-Média, avec des équipes épuisées et moralement usées.

Côté gestion de l'après-sinistre, l'imbroglio juridico-assurancesque se poursuit, au rythme des visites des nombreuses parties convoquées par l'expert judiciaire. La dernière visite a eu lieu le 11 janvier, la prochaine est prévue le 5 février.

En parallèle, la remise en état du bâtiment Chesnel (frappé par le 2^e incendie) est en voie d'achèvement. Ce sinistre de moindre ampleur n'était pas sous le coup d'une expertise judiciaire.

✓ GARDIENNAGE, MENAGE, METEO : UNE PLUIE D'APPELS D'OFFRES

➔ **Gardiennage.** Au terme de l'appel d'offres, le marché du gardiennage a été attribué à 3 entreprises différentes dans l'ex-pôle Nord-Ouest. Exit Samsic, désormais ce sera Elitis à Caen et à Rouen, Biblos à Orléans, Rennes et Nantes, et GAEA à Vanves. Avec une particularité en Ile de France, où Samsic assurait à la fois le gardiennage, l'accueil et le standard : la direction régionale ayant fait le choix de maintenir une activité d'accueil et de standard, le contrat Samsic a été prolongé pour cette seule partie jusqu'à nouvel ordre.

Les élus ont remonté leur préoccupation pour l'avenir à terme de ces salariées qui travaillent à Vanves depuis des années. Quid de leur contrat et de leur devenir, dans l'hypothèse où la station serait transférée au siège ? La direction ne répond pas.

Dans les autres antennes de l'ex-pôle, fini le standard. Officiellement les gardiens doivent se concentrer sur la sûreté des sites et la sécurité des salariés. La référente IMG nationale, Marie-Laurence Ferracci évoque la mise en place de serveurs automatisés interfacés avec l'annuaire interne et la téléphonie sur IP. Un système impersonnel censé orienter le public directement sur les postes des salariés. Encore faut-il que la personne qui appelle connaisse le nom de son interlocuteur et que ce dernier soit à son poste. Sinon, les appelants auront droit à des sonneries dans le vide... Les élus redoutent une perte en ligne d'information.

Côté salariés des entreprises de sous-traitance, ceux qui effectuent plus de 50% de leur activité sur les sites de France 3 et qui ont plus de 6 mois d'ancienneté doivent être repris par les nouveaux prestataires. Une négociation tripartite (le salarié, son ancien et son nouvel employeur) doit avoir lieu pour convenir des conditions : le nouvel employeur doit reprendre le contrat avec l'ancienneté, le niveau d'activité, le niveau salarial et les primes.

➔ **Ménage.** Les contrats de nettoyage se terminent le 30 juin, le nouveau marché démarrera donc le 1^{er} juillet. C'est un marché national, comprenant les sites de France 3 + FTR (ex-France 3 Sat à Lyon) + Vendargues (le nouveau site de tournage du feuilleton). Le contrat courra sur 29 mois, prolongeable de 12 mois.

Pour l'assister dans l'établissement du cahier des charges et le suivi du marché, France Télévisions a fait appel à un professionnel, Qualigiène consulting, choisi lui-même par appel d'offres.

Le marché comportera une part fixe et des parts à bons de commande (par exemple un nettoyage occasionnel des studios ou un ménage approfondi au moment des Journées du patrimoine).

Aujourd'hui, tous les locaux sont nettoyés quotidiennement. Dans le nouveau marché, la fréquence dépendra des espaces : les bureaux seront faits 2 fois par semaine en moyenne, mais les sanitaires seront nettoyés quotidiennement et les espaces maquillages, par exemple, le seront 6 fois par semaine.

Les élus se sont inquiétés des répercussions sur le personnel de ménage : si le ménage n'a lieu que 2 fois par semaine, ils auront plus de travail, le tout dans un temps contraint.

Le contrat prévoit notamment la généralisation des produits de nettoyage Ecolabel (ce qui est déjà le cas), des savons à pH neutre et des consommables biodégradables.

Le contrat prévoit des options pour le nettoyage des véhicules et pour le vidage des bacs de recyclage.

Dans l'attribution du marché, le prix compte pour 45%, la qualité technique de l'offre pour 45% et le critère RSE (responsabilité sociétale – social, environnement – des entreprises) pour 10%.

Côté calendrier : limite des offres, le 16 février, attribution du marché le 18 avril. Il y aura ensuite 2 mois pour gérer les reprises de salariés par le (ou les) nouveau(x) exploitants, comme le prévoit l'annexe VII de la convention collective nationale des entreprises de propreté).

➡ **Autres appels d'offres :**

- **Psychologues du travail.** Le contrat a été attribué à la société JLO, sans que les instances n'en soient informées.
- **Météo.** Actuellement détenu par Météo France, le contrat va être remis en concurrence à travers un appel d'offres ouvert. Le marché qui prendra effet au 1^{er} septembre prévoit à la fois la fourniture d'éléments météorologiques comme c'est le cas actuellement, mais aussi la fourniture de PAD à la demande.

Interpellé par les élus, Olivier Godard répond : « C'est une option que nous explorons. On va s'inscrire dans ce dispositif-là et voir ce que ça donne ». Le DRH prétend que des présentateurs·trices météo ont envie d'évoluer vers autre chose. La belle aubaine pour externaliser !

Pourquoi ne pas dire clairement d'emblée qu'on souhaite externaliser la météo ? Réponse de M. Godard : « Si cette approche fonctionne, rien ne nous interdira de généraliser, mais on n'a pas les moyens de mettre ça en œuvre aujourd'hui partout dans l'entreprise. On n'a pas des points de chute pour l'ensemble des présentatrices météo. » Rien de tel en effet qu'un détricotage insidieux, plutôt que d'annoncer clairement la stratégie de l'entreprise et de mettre en face la GPEC qui va bien...

✓ **EN FEVRIER SUR LES ANTENNES...**

Le président du CE (et directeur du réseau), de plus en plus dilettante à chaque réunion, n'a rien préparé et fait mine de découvrir le point à l'ordre du jour (qu'il est pourtant censé avoir signé...)*. Il se lance alors dans une énumération approximative des évolutions de la grille en cette rentrée.

* Le Président du CE est en revanche plus prompt à twitter, photos de la station rennaise à l'appui, sa présence à la réunion du CE. C'est pour le décompte de ses heures ? Ça doit littéralement passionner les foules...

- Au niveau du réseau, **la tranche du matin commence plus tôt** (8h20) avec une nouvelle case de rediffusion de magazines de découverte régionaux.
- Le lundi soir, une **tranche supplémentaire de documentaire** (*Qui sommes-nous ?*), après l'actuelle, autrement dit un programme pour les insomniaques, qui sera, au mieux, diffusé après 0h30.
- **Un nouveau magazine de réseau, Réseau d'enquêtes**, fait son apparition, pour l'instant à raison de 2 numéros jusqu'en juin, à terme 8 numéros par an. La première diffusion aura lieu ce mardi 30 janvier après le *Grand Soir* 3. Il s'agit d'un reboutiquage à partir d'*Enquêtes de région* du réseau, avec plateaux enregistrés et invités, présenté par un journaliste de Reims, Charles-Henry Boudet. Comme de juste, la finalisation sera faite par un producteur privé, la société bordelaise Grand Angle. Quant au tournage des plateaux, Olivier Montels a fait mine de ne pas le savoir, on peut donc craindre qu'il s'agisse là-encore, d'une activité externalisée.
- **JO d'hiver.** Les élus ont protesté contre l'occultation des programmes régionaux (toutes les tranches matinales, *Dimanche en politique*, *Littoral*, etc.) pendant les 5 semaines des JO.
- **Enquêtes de région** fera l'objet de 2 rediffusions sur 5 au cours de ce semestre. Selon Olivier Montels, l'heure de diffusion étant retardée à 2 reprises sur les créneaux habituels, il était contre-productif de mettre de l'argent dans des émissions qui seraient diffusées tard...
L'annonce a provoqué la colère des élus qui déplorent, qu'une fois de plus, la direction saute sur l'occasion pour faire des économies. Sur les raisons de ces modifications de programmation, ni le directeur du réseau, ni aucun des directeurs régionaux autour de la table n'ont été en mesure de l'expliquer. J'm'enfoutisme ? Hypocrisie ? Manque de courage ?
Au final, la plus grande confusion règne autour des dates de diffusion de l'émission au cours de ce 1^{er} semestre. 7 février, 4 avril, 30 mai, si l'on en croit le document remis aux élus + 2 rediffusions les 21 février et 23 mai. Mais il semble que les cadres régionaux n'aient pas tous eu la même info... Quoi qu'il en soit, il n'y aurait pas d'émission en mars ni en juin.
La nouvelle est d'autant plus dure à avaler qu'*Enquêtes de région* est l'un des rares créneaux à être entièrement produit et fabriqué en interne. Tous les autres sont soit des magazines de réseau, soit des émissions en partie externalisées.
Les élus ont proposé de diffuser EDR tous les mois à la place de Zorro, d'autant qu'à chaque fois que ce créneau a été attribué aux régions, il a fait une meilleure audience que le programme habituel. La direction rejette cette idée, prétendant que cela ne marcherait pas.
Alors que le ressenti des élus et des salariés est qu'il y a toujours moins d'activité en interne, Olivier Montels monte sur ses grands chevaux, se dit « blessé » qu'on ne

reconnaisse pas qu'« il n'y a jamais eu autant d'émissions régionales sur l'antenne » : « je suis très blessé que vous ne soyez pas satisfaits de ce mouvement ». Vite, les kleenex et les sels !

- L'occultation des **émissions matinales** va avoir un impact sur les équipes. Selon les antennes, elles mettront ce temps à profit pour caler et préparer des sujets et des émissions, ou pour tourner d'autres produits.
→ C'est le cas en **Centre-Val de Loire** où la directrice veut lancer des émissions autour de people issus de la région, à l'image de ce qu'a déjà fait la Normandie avec *Etoile normande*. Il est également question de tourner des programmes courts musicaux, « les Inouis », pour le Printemps de Bourges.
→ En **Bretagne**, l'équipe va travailler à une évolution de l'émission, avec des pilotes de nouvelles chroniques, communes à France 3 et France Bleu, diffusées à la fois sur l'antenne et sur le web.
→ Dans les **Pays de la Loire**, la direction veut « assurer la continuité de la marque » pendant les 5 semaines d'interruption, en diffusant, de manière hebdomadaire le mercredi sur le web, une émission de 15 minutes tournée en plateau avec les chroniqueur·se·s et des téléspectateur·trice·s. En tout 5 numéros, dont 2 en direct.
- En **Normandie**, les tournages de **Histoire de se balader** doivent reprendre en mars. Mais toute la post-production (6 jours de montage/mixage par magazine) ne sera plus faite par l'antenne, mais par la Filière à Paris. C'est un nouveau coup dur après la décision de mutualiser Dimanche en politique entre Caen et Rouen (6 journées de travail hebdomadaire qui partent également dans la gueule grande ouverte des économies).
- Les élus ont vivement déploré **l'arrêt des tournages de Normandie Rec Session**, la diffusion de morceaux musicaux sur la chaîne Youtube de France 3 Normandie. Cette décision est incompréhensible alors que ça ne coûte pas cher (cela se fabrique sur des « temps cachés » entre d'autres activités), que c'est fédérateur (c'est un exercice techniquement formateur pour les vidéos, les cadres ou les OPS), que ça permet de mettre en avant la créativité des équipes en internes (alors que la direction passe son temps à nous répéter que la vraie créativité serait dans les boîtes privées) et que cela permet de toucher des publics plus jeunes qui ne regardent plus France 3. Difficile d'imaginer qu'on supprime un programme qui correspond parfaitement à la stratégie transmédia de l'entreprise.

➡ En vrac...

PAYS DE LA LOIRE

- A l'occasion de la Folle journée, diffusion d'une émission spéciale en prime time le dimanche soir sur le créneau de Zorro.
- Opération Jules-Verne toute la semaine du 5 février, à l'occasion du 190^e anniversaire de sa naissance.

- Dimanche en politique commun Bretagne/Pays de la Loire à l'occasion du Salon de l'agriculture, le 4 mars, sur 52'.

BRETAGNE

- Opération spéciale autour des 40 ans du naufrage de l'Amoco-Cadiz, avec prime time et émission spéciale le 16 mars. La direction de France 3 Bretagne profite une fois de plus de l'événement pour occulter l'édition locale d'Iroise, prétextant que c'est elle qui aura la main sur une page spéciale quotidienne autour de cet événement, certes important, mais qui a été abondamment traité sous tous ses angles sur nos antennes.

NORMANDIE

- Opération Carnaval de Granville, pendant 4 jours du 9 au 13 février.

CENTRE VAL DE LOIRE

- Réflexion autour d'une captation à l'Opéra de Tours pour l'Unité spectacles. La direction de France 3 Centre-Val de Loire souhaiterait une diffusion régionale anticipée, mais il semble que ce soit très compliqué...

VANVES

- « Plus calme, sauf poursuite de la crue... », selon Fabrice Goll.



A VENIR

➡ **Prochain CE** : 22 février.

➡ **Prochain CCE** : 4 et 5 avril.

➡ **Vos élus CGT vous souhaitent une bonne année.**



Motion sur la réforme des Moyens internes de fabrication de France Télévisions

Les élus du CE France 3 Nord-Ouest estiment que le projet de schéma de développement des moyens internes de fabrication est construit sur des choix contestables :

- **Sur l'affectation des personnels.** La direction maintient que les postes doivent être affectés à Paris, alors que les élus affirment que l'organisation peut fonctionner avec une affectation régionale et un rattachement hiérarchique en central, comme c'est le cas pour plusieurs métiers dans l'entreprise.
- La direction peine à ce stade à garantir aux salariés qu'il ne pourra pas y avoir ultérieurement un risque de **mobilité forcée**. Elle évoque un engagement dans une « clause substantielle du contrat de travail », qui demande à être précisée.
- De ce postulat de départ découlent les **modalités de défraiement des salariés** en déplacement pour raisons de service. La direction persiste à vouloir mettre en œuvre un régime des « frais de déplacement » moins disant que les frais de mission. Sont en particulier concernées les administratives cadres à la production qui auront l'obligation de participer à des réunions de service à Paris. Pourtant dans l'organisation actuelle de France 3, un certain nombre de cadres régionaux, rattachés à la direction centrale du réseau ne subissent pas ce genre de mesquineries.
- **Sur la vidéo-mobile**, les élus demandent que soit conservée l'affectation des salariés à leur car, afin de maintenir les collectifs de travail et le haut-niveau de technicité et de performance des équipes.
- **Les équipes légères de Rennes** travaillent essentiellement pour les programmes régionaux. Les élus ne comprennent pas qu'ils soient traités différemment de la post-production.
- Enfin, les élus découvrent que la projection cible envisagée pour la **post-production**, repose sur une réduction du nombre de monteurs à Rennes, qui passent de 5 personnes à seulement 3. Ajouté à la recentralisation des équipes légères, cela nourrit une forte inquiétude quant à l'avenir des programmes régionaux (documentaires, magazines) fabriqués en interne et en région. On peut craindre leur abandon ou leur externalisation.
- On rappellera l'engagement de la direction à maintenir les 8 sites régionaux de la filière. Or, à Rennes, ce maintien repose essentiellement sur la post-production. Y revoir à la baisse le dimensionnement des équipes, au bénéfice de gros centres comme

Marseille ou Lille ne peut qu'interroger sur la pérennité à long terme de l'ensemble des implantations régionales.

Le document remis par la direction générale a beau jeu d'affirmer la volonté de réinternaliser la fabrication des programmes, pour les élus du CE France 3 NO, le dimensionnement de l'organisation cible le contredit à ce stade.

Adopté à l'unanimité.

CFDT, CGT, FO, SNJ et SUD s'associent.

Rennes, le 26 janvier 2018



Motion sur l'avenir du poste de mixage à Brest

Les élus du CE France 3 Nord-Ouest prennent acte de la proposition de la direction d'examiner, avec les personnels techniques et les élus de l'antenne de Bretagne, les propositions alternatives permettant de maintenir le poste de mixage avec i.Média 2.

Si ces solutions techniques venaient à contredire l'affirmation de la direction selon laquelle le maintien du mixage nécessite un coûteux développement spécifique en termes d'ingénierie, les élus demandent que le projet de la direction soit revu.

Ils réaffirment leur attachement au maintien des emplois techniques sur l'ensemble des implantations, garant de la qualité de nos productions en région.

Ils estiment que la standardisation des process, prônée par la direction, va à l'encontre des spécificités des territoires et de la réalité de l'activité.

Elle aurait des conséquences sur les conditions et la charge de travail, déjà importante, des différents corps de métiers à France 3 Iroise. Avec des impacts sur la santé des personnels et des dégâts sur le collectif de travail.

Aucune solution, aussi stratégique soit-elle, ne peut se faire au détriment de la santé des salariés.

Adopté à l'unanimité.

CFDT, CGT, FO, SNJ et SUD s'associent.

Rennes, le 26 janvier 2018